

Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (47 000 habitants – 63 communes), qui bénéficie dans un écrin de verdure d'équipements et de programmation culturelle variés s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

L'Agglomération de Chaumont recrute en contrat saisonnier :

AGENTS D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS pour son service brigade intercommunale

Missions:

Au sein du service espaces verts du Centre Technique, et plus particulièrement au sein de la brigade intercommunale, et sous la responsabilité du chef d'équipe, vous serez chargé(e) de l'entretien général des espaces verts dans les communes et les zones communautaires de l'Agglomération (tonte, taille, arrosage, plantations, désherbage, entretien des espaces verts et du matériel, débroussaillage...).

Profil:

Connaître les techniques et pratiques d'entretien des espaces naturels
Savoir utiliser, en toute sécurité, les outils mis à disposition (débroussailleuse...)
Goût du travail en équipe, dynamisme et rigueur
Posséder le permis B

Divers:

Postes à temps complet à pourvoir du lundi 4 avril au vendredi 30 septembre 2022
Travail en extérieur par tous types de temps
Horaires de prise de poste : 7h30, ou 6h en période estivale avec travail en journée continue

Rémunération statutaire : 1 607.30 € brut + chèques déjeuners.

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser avant le 11 mars 2022 à : Monsieur le Président, BP 32116, 52004 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à lgoujon@agglo-chaumont.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Laurent AUVIGNE, Chef de service au Centre Technique, au 03.25.30.60.87 ou par mail à lauvigne@agglo-chaumont.fr

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification.